

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 502

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Dans le délai d'un an à partir de la promulgation du présent texte, le Gouvernement remet au Parlement un rapport comprenant un plan pluriannuel de formation et de professionnalisation des cadres à Mayotte, couvrant les trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) ainsi que les secteurs privés identifiés comme stratégiques pour le développement du territoire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en œuvre, à compter de 2026, un plan pluriannuel de formation et de professionnalisation des cadres à Mayotte

Mayotte souffre d'un manque structurel de cadres dans les trois fonctions publiques comme dans les secteurs privés stratégiques. Cette carence handicape gravement la gestion des services publics, le pilotage des projets, et le développement économique du territoire.

La formation des cadres publics repose sur des écoles nationales (INSP, IRA, INET, EHESP, etc.) dont l'accès est aujourd'hui trop limité pour les publics mahorais. Il est donc indispensable de mettre en place un véritable plan de professionnalisation des agents, reposant sur des conventions de formation, des parcours pré-recrutement et des modules d'adaptation aux postes.

Parallèlement, le secteur privé manque de qualifications dans des domaines essentiels à la reconstruction de Mayotte : BTP, ingénierie, agriculture, transport maritime, commerce international, etc. Il est urgent de dresser un état des lieux des métiers en tension et de mettre en place une offre de formation ciblée en lien avec les branches professionnelles et le CARIF-OREF.

Cet amendement crée un cadre opérationnel clair, ambitieux et coordonné, pour que les Mahorais puissent être les premiers acteurs du redressement de leur territoire.